



Liste présentée par le SNCS-FSU
Engagé·es au quotidien pour la recherche publique

Collège des ingénieur·es et technicien·nes des EPST

Le CNESER

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est une instance consultative présidée par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ou son représentant. Cette instance est composée d'élu·es du personnel et des étudiant·es et de représentant·es des établissements de l'ESR et de la société civile, dont 6 chercheuses et chercheurs des organismes de recherche (ou EPST).

Le CNESER est obligatoirement consulté sur la répartition du budget de l'ESR : entre les établissements d'enseignement supérieur (universités) ; entre les organismes de recherche. Le CNESER est également consulté sur les stratégies nationales dans l'ESR et sur les projets de loi et de textes réglementaires (décrets, arrêtés...) relatifs à la recherche et aux formations et établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, pour la recherche, le CNESER a été consulté ces dernières années sur le projet de Loi de programmation de la recherche (LPR) en 2020, le projet de décret sur le Hcéres en 2021 et le projet d'arrêté sur le doctorat en 2022.

Le bilan de nos élu·es :

- Lors de la présentation devant le CNESER les 18 et 19 juin 2020 du projet de loi LPR par la ministre Frédérique Vidal, **une motion du SNCS-FSU appelant à voter contre la LPR a été adoptée par le CNESER, prouvant ainsi le passage en force de la ministre ;**
- De nombreux amendements, déposés par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU, repris par le ministère dans l'arrêté doctorat de 2022 ;
- La demande, acceptée par le ministère, d'un **débat du CNESER avec le président du Hcéres le 18 janvier 2022** qui a permis le rétablissement partiel de la visite sur site des laboratoires lors de l'évaluation Hcéres ;
- La création d'une commission d'études spécialisées sur la recherche qui a élaboré **un questionnaire sur l'impact des appels à projets sur les conditions de travail et la perte de temps** (plus de 18 000 réponses).

Boris Gralak, Hélène Moné, Philippe Mussi et François Tronche

Nous nous engageons POUR :

UN ROLE RENFORCÉ DU CNESER

- Replacer le CNESER comme **l'instance centrale représentative** de l'ensemble des personnels et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

- Demander un **plan pluriannuel de création d'emplois de titulaires chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens**, avec le recrutement des jeunes scientifiques au plus près de la fin de la thèse et la résorption de tous les emplois précaires ;

DES DOTATIONS AUX LABORATOIRES

- Demander une nouvelle programmation budgétaire pour **atteindre dès 2025 l'objectif de 1% du produit intérieur brut** pour la recherche publique ;
- Revendiquer le **financement par dotations annuelles des programmes de recherche des laboratoires** permettant l'amélioration des conditions de travail et assurant la liberté de recherche ;

DES REMUNERATIONS ET CARRIERES

- Exiger des rémunérations et des déroulements de carrières pour les ingénieur·es et technicien·nes **au niveau de ceux des corps comparables de la fonction publique** (attaché·es d'administration...) dès 2027 ;
- Lutter pour un régime indemnitaire RIFSEEP le moins individuel et le moins variable possible ;

L'EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES

- **Lutter contre les biais de genre** sur la rémunération et le déroulé de carrière et proposer des actions associées ;
- Faire des propositions concrètes pour **lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)** dans l'ESR ;

LA TRANSITION SOCIO-ECOLOGIQUE

- Promouvoir la réflexion collective pour améliorer les pratiques de recherche et contribuer à cette transition ;
- **Soutenir la recherche et les actions des scientifiques** sur cette transition en luttant contre l'emballlement climatique, l'érosion de la biodiversité... pour garantir un futur vivable.



Élection CNESER 2023 : du 12 au 15 juin

JE VOTE SNCS-FSU !

Engagé au quotidien aux côtés du personnel de la recherche publique

chercheur·euses, ingénieur·es, technicien·nes



Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU porte une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheur-euses, ingénieur-es et technicien-nes : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Elles coopèrent sur le terrain de la science avec les organismes au sein des unités mixtes de recherche, UMR qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération et l'échange.

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR. Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Le SNCS-FSU a obtenu la sanctuarisation du statut des personnels des organismes de recherche et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Le SNCS-FSU continuera à lutter pour le renforcement des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice de leur unités mixtes de recherche. Le SNCS-FSU s'opposera à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

Le renforcement des acquis du Comité national. Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES. Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR. Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de professeur junior et toutes les attaques contre la recherche publique contenues dans la LPR.

NOS CANDIDATES ET CANDIDATS

1 – Sandrine DUARTE – IE – Inserm	1 bis – Christophe GOMBERT – IE – CNRS
2 – Alain COULAIS – IR – CNRS	2 bis – Caroline LOTHE – AI – Inria
3 – Hélène BESSIN-ROUSSEAU – TR – Inria	3 bis – Cyril GROUIN – IR – CNRS
4 – Hervé JOURDAN – IR – IRD	4 bis – Fatima KOUROUROU – AI – CNRS

« Élu-es, nous nous efforcerons de représenter au mieux les ingénieur-es et technicien-nes du service public de la recherche, être à leur écoute, transmettre les informations obtenues au sein du conseil et défendre en toute transparence les engagements formulés ici. »